



# PLAN DE FEMINISATION

2014 - 2017

**DE LA FEDERATION FRANCAISE  
DE SPORTS ET  
D'ETUDES SOUS-MARINS  
(F.F.E.S.S.M.)**

# - SOMMAIRE -

---

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE</b>	<b>3</b>
2.1. Etat des lieux	3
2.2. Propositions	3
<b>3. FEMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES ET DECONCENTREES</b>	<b>6</b>
3.1. Etat des lieux	6
3.2. Propositions	7
<b>4. FEMINISATION DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE</b>	<b>7</b>
4.1. Etat des lieux	7
4.2. Propositions	8
<b>5. LE SPORT DE HAUT NIVEAU</b>	<b>9</b>
5.1. Etat des lieux	9
5.2. Propositions	10
<b>6. LES FONCTIONS D'ARBITRAGE ET DE JUGEMENT TECHNIQUE</b>	<b>10</b>
6.1. Etat des lieux	10
6.2. Propositions	11
<b>7. ANNEXES</b>	<b>11</b>

\* \* \* \*

## 1. INTRODUCTION

A la demande du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (courrier en date du 2 mars 1013), la F.F.E.S.S.M. a établi un plan de féminisation de la fédération.

Les axes de féminisation privilégiés par le Ministère sont les suivants :

- les instances dirigeantes fédérales et déconcentrées,
- le développement de la pratique pour le plus grand nombre, notamment en faveur des femmes résidant dans les quartiers géographiquement prioritaires,
- le sport de haut niveau,
- les fonctions d'arbitrage et de jugement technique,
- l'encadrement technique (bénévole et rémunéré).

Le plan proposé par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M.) s'appuie sur les résultats de l'enquête effectuée en 2013 et suite à la consultation des différentes commissions nationales et des organismes déconcentrés (CODEP et Comités Régionaux ou Interrégionaux).

La F.F.E.S.S.M. est riche d'activités nombreuses et variées telles que la plongée sous-marine, l'apnée, la biologie subaquatique, l'audiovisuelle, l'archéologie, la plongée souterraine, mais aussi la nage en eau vive, la nage avec palme, le hockey subaquatique, le tir sur cible, l'orientation, ...

Plusieurs de ces activités et notamment la plongée sous-marine (qui concerne un grand nombre de licenciés) se pratiquent dans un environnement spécifique, parfois présentant des conditions difficiles, où certaines femmes ne souhaiteront pas évoluer.

Le plan de féminisation de la F.F.E.S.S.M. tiendra compte de ces spécificités, comme décrit ci-après.

## 2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

### 2.1. Etat des lieux

L'enquête fait apparaitre qu'en 2012, les licences délivrées (toutes commissions confondues) se répartissent ainsi :

- **46 763 femmes (31,25%),**
- 102 873 hommes (68,75 %),
- soit un total de 149 636 licenciés.

*Dans les régions de la métropole, ce pourcentage varie entre 26,8 % (CIR Bretagne Pays de Loire) et 33,3 % (Ile de France). La représentativité féminine est plus élevée outremer : environ 34,5 % en Martinique ou Nouvelle Calédonie (cf. annexe 1).*

### 2.2. Propositions

Les propositions afin de développer la pratique pour le plus grand nombre s'articuleront selon deux axes :

**\* Attirer de nouvelles licenciées et les garder**

- **Organiser des actions découvertes "grand public"** spécifiques aux femmes proposer des baptêmes de plongée mais aussi faire découvrir les autres activités telles que l'apnée, les nages, le tir sur cible, le hockey subaquatique, l'archéologie, la biologie .... et la randosub pour les zones littorales.
- Aider les clubs dans l'organisation des actions découvertes dans les quartiers défavorisés en collaboration avec les collectivités locales : fourniture de brochures, d'autocollants, aide à la communication.
- **Développer et faciliter la pratique des activités "en tribu"** (en couple, en famille, entre amis, entre collègues, en milieu scolaire, à l'université ...). Cet axe de politique intégrée de la féminisation est très important pour la fédération.  
Pour illustration, le thème du prochain salon de la plongée (qui aura lieu du 8 au 12 janvier 2014) sera : LA PLONGEE - UNE HISTOIRE DE FAMILLE – cf. lien : [www.salon-de-la-plongee.com](http://www.salon-de-la-plongee.com).
- **Communiquer sur la diversité et la richesse des différentes activités subaquatiques proposées par la F.F.E.S.S.M.** ; insister sur les commissions dites culturelles qui pourraient attirer plus de femmes (biologie, audiovisuel, archéologie) afin de garder les licenciées (qui démarrent un premier niveau, puis arrêtent leur formation par manque de temps ou par choix.
- **Développer les activités pour les jeunes** (les filles sont plus fortement représentées). Lors des RIPE (Rencontres Internationales de la Plongée Enfants), qui ont lieu chaque année sur trois jours et demi durant les vacances d'automne, les filles représentent environ 40% sur la centaine d'enfants et adolescents présents.
- **Continuer à développer la randonnée subaquatique** via les clubs fédéraux en mer mais également en lacs : elle constitue une action tous publics, peu onéreuse et très populaire, pouvant être pratiquée en famille ou entre amis.
- Développer le RANDO SUBAQUATIQUE TOUR<sup>(1)</sup> organisé chaque année par la FFESSM (7<sup>ème</sup> édition en 2013) en augmentant le nombre de villes visitées sur la côte méditerranéenne, mais aussi le transposer le long d'autre littoral (atlantique, ou manche).

---

(1) Le RANDO SUBAQUATIQUE TOUR est organisé par la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-Marins, en partenariat avec certaines villes, le fabricant marseillais d'équipements de plongée BEUCHAT, RADIO FRANCE BLEU et AXA – cabinet LAFONT, l'assureur officiel de la F.F.E.S.S.M..

Extrait d'un mél reçu à la Fédération :

Objet : Re: Rando Subaquatique Tour 2013

Bonjour,

Nous avons été ravies de cette expérience qui s'est prolongée pour nous durant l'été.

Léa et moi vous remercions ; promis, nous serons au rendez-vous lors de votre prochain passage dans les environs.

Bien cordialement

Chantal Molinès

Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité

Direction départementale de la cohésion sociale

Préfecture du Var

- Continuer le partenariat avec les fabricants et certains magasins pour proposer des équipements spécifiques aux femmes (formes, matériaux, couleurs, poids, ...) adaptés à leur physique, mais aussi à leur goût (sans tomber dans le gadget et sans hausse de prix injustifiée par rapport aux équipements masculins équivalents).

\* **Valoriser la place des femmes au sein des différentes activités**

- **Coordonner et animer le plan de féminisation** : désignation par les organismes déconcentrés (Comités Départementaux et Régionaux) d'un référent ou référente pour être le relais dans leur comité respectif, des actions déjà en cours, pour animer les groupes de réflexion sur la pratique féminine et pour également décliner le futur plan de féminisation dans les régions, les départements et le clubs.
- Mettre en place via les commissions nationales et les référents dits "Plan de Féminisation", une évaluation plus précise de la pratique féminine (non plus basée sur les certifications de l'année en cours mais sur le nombre réel de pratiquantes et d'encadrantes en activité dans les différentes activités). Cette évaluation permettra de mieux suivre les évolution de certains marqueurs.
- Utiliser les nouvelles technologies (réseaux sociaux, ...) pour communiquer et échanger sur les actions, les idées, les nouveautés, ... concernant les femmes au sein de la fédération : sur la "plongée avec un e" (cf. CODEP 67), l'apnée, le hockey, le tir au "féminin" ... cette liste se décline avec les différentes commissions sportives ou culturelles, qui existent au sein de la fédération<sup>(2)</sup>.
- **Organiser des journées de rencontre** entre pratiquantes ou mixtes, des colloques ou réunions, afin de mieux appréhender leurs attentes des femmes, leurs satisfactions et leurs souhaits pour continuer à pratiquer leur activité subaquatique, pour assurer une responsabilité fédérale ou pour progresser dans leur formation au sein de la F.F.E.S.S.M..
- Mise en place d'une "newsletters spéciales femmes" à la destination des O.D., mais aussi des clubs pour diffuser les informations spécifiques ; possibilité d'abonnement des licencié(e)s pour envois directs.
- **Engager une communication ciblée** sur les femmes au niveau national mais aussi régional et départemental :
  - \* Communiquer régulièrement sur la pratique féminine dans les diverses activités fédérales et sur la présence féminine dans les comités directeurs (et non pas seulement de manière exceptionnelle ou événementielle, même s'il faut profiter du plan de féminisation de la fédération pour initier la dynamique).
  - \* Diffuser régulièrement des portraits de femmes dans les différentes revues<sup>(3)</sup>, sur le site fédéral mais aussi sur les sites des Comités Départementaux ou Régionaux.

---

(2) voir action "Faites de la Plongée" en Alsace et colloque organisé par le CODEP 59.

(3) cf. article dans la revue fédérale SUBAQUA Septembre / Octobre – n° 250 – pages 54 à 56 intitulé : "Corse – La plongée au féminin".

Indicateur : pourcentage national des licenciées

Objectif de la F.F.E.S.S.M. : atteindre 33 % de licenciées en 2017 et 35 % d'ici 10 ans

### 3. FEMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES ET DECONCENTREES

#### 3.1. Etat des lieux

Le tableau ci-dessous est un résumé des informations collectées par la F.F.E.S.S.M. dans le cadre de l'enquête 2013 (cf. annexe 7.1.) :

- sur les 28 comités régionaux / interrégionaux ou ligues : 17 sont renseignés de manière complète,
- sur les 61 CODEP : les chiffres 2012 sont "quasi" complets pour 60.

POSTES	CR / CIR / LIGUES	CODEP
Comités Directeurs	89 femmes sur 321 (27,7 %)	201 femmes sur 830 (24,2 %)
Bureaux	40 femmes sur 130 (30,8 %)	86 femmes sur 319 (27,0 %)
Présidents	0 femme sur 17 (0 %)	6 femmes sur 61 (9,8 %)
Trésoriers	4 femmes sur 17 (23,5 %)	11 femmes sur 61 (18,0 %)
Secrétaires	10 femmes sur 17 (58,8 %)	26 femmes sur 61 (42,6 %)
<i>Licenciés en 2012</i>	<i>46 763 femmes sur 149 636</i>	<i>soit 31,25 %</i>

La représentation des femmes élues dans les comités directeurs des organismes déconcentrés est proche du ratio constaté dans le dit-comité, conformément aux statuts des organes déconcentrés, qui imposent que le pourcentage d'élues femmes soit égal au pourcentage des licenciées constaté dans le département ou la région concerné(e).

Cependant, la représentation féminine demeure légèrement inférieure, car une partie des postes d'élues réservés aux femmes ne sont pas toujours pourvus dans certains comités.

### 3.2. Propositions

Les propositions afin d'accroître la présence des dirigeantes dans les différentes instances fédérales seront :

- Pourvoir à tous les postes attribués aux femmes et actuellement non remplis dans les différents comités directeurs des organismes déconcentrés.
- S'assurer que conformément aux statuts des O.D., la représentativité féminine au sein des bureaux des comités directeurs est proportionnelle au pourcentage des licenciées femmes du dit-comité. Cette disposition est déjà respectée pour la constitution du Comité Directeur. Pour le bureau, cela concernera plus particulièrement les postes de présidentes, présidentes-adjointes ou vice-présidentes ou trésorières.
- Reprendre certaines actions de communications comme décrites précédemment notamment la communication ciblée sur les femmes au niveau national mais aussi régional et départemental :
  - \* Communiquer régulièrement sur la présence et l'implication des femmes élues dans les comités directeurs,
  - \* Diffuser régulièrement des portraits de femmes dirigeantes dans les différentes revues, sur le site fédéral mais aussi sur les sites internet des Comités départementaux ou régionaux.
  - \* Diffusions de "newsletters" plus particulières destinées aux femmes.
- Rechercher des candidatures de femmes pour les divers commissions disciplinaires fédérales.
- Rappeler l'**importance de la reconnaissance de l'investissement de certains dirigeants en demandant des médailles fédérales** : mettre en valeur autant les hommes que les femmes en remettant les médailles lors des Assemblées Générales.

*Avec le projet de loi n° 214 adopté par le Sénat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la F.F.E.S.S.M. suivra l'évolution législative et veillera à mettre en conformité au plus vite les statuts de la Fédération et de ses organes déconcentrés, conformément à l'article 19.*

Indicateur : pourcentage des femmes dans les comités directeurs des instances

Objectif de la F.F.E.S.S.M. : **40 % de dirigeantes en 2017**

## 4. FEMINISATION DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE

### 4.1. Etat des lieux

En 2012, les brevets d'encadrement ont été délivrés à 19,5% à des femmes (1 025) et à 80,5 % à des hommes (4 228).

Ce pourcentage varie fortement selon les commissions : de 2 % pour la pêche sous-marine à 42% pour la commission "biologie – environnement". Il est à noter que pour la commission "technique" la plus importante en terme de formation, 24,3 % des diplômes ont été remis à des plongeuses (cf. tableau ci-dessous).

*Ces chiffres indiquent une tendance mais ne permettent pas de connaître le nombre de cadres formés et actifs actuellement.*

COMMISSIONS	HOMMES	FEMMES
Biologie	90 (58,1 %)	65 (41,9 %)
Nage avec palme	81 (59,1 %)	56 (40,9 %)
Hockey	55 (72,4 %)	21 (27,6 %)
Technique	3 186 (75,7 %)	243 (24,3 %)
Orientation	29 (76,3 %)	9 (23,7 %)
Archéologie	4 (80,0 %)	1 (20,0 %)
Audiovisuel	16 (84,2 %)	3 (15,8 %)
Apnée	488 (87,0 %)	73 (13,0 %)
Nage en eau vive	35 (89,7 %)	4 (10,3 %)
Tir sur cible	67 (90,5 %)	7 (9,5 %)
Plongée souterraine	25 (96,2 %)	1 (3,8 %)
Pêche	152 (98,1 %)	3 (1,9 %)
<b>Total 2012 (5 253)</b>	<b>4 228 (80,5 %)</b>	<b>1 025 (19,5 %)</b>

## 4.2. Propositions

Les propositions pour continuer la féminisation de l'encadrement au sein des différentes commissions seront :

- **Développer l'encadrement féminin** (la présence de monitrices peut aider certaines femmes à continuer l'activité tant par leur présence que par l'exemple qu'elles représentent). La valeur de l'exemplarité est importante et sera plus efficace que l'imposition de quotas.
- Augmenter le nombre de nominations d'institutrices stagiaires dans les collèges nationaux et régionaux de manière significative durant l'olympiade.



- Inciter les commissions nationales et régionales à assurer une mixité dans les stages de formation et les jurys d'examens : cette disposition ne pourra qu'enrichir l'enseignement, les débats et les délibérations. De même, la présence de monitrices dans les jurys pourra inciter certaines candidates à continuer dans l'encadrement et à préparer des niveaux supérieurs.
- Mêmes dispositions pour les compétitions quels que soient le niveau et l'âge des pratiquants.
- Modifier les chartes de moniteurs lues et données lors de la remise des diplômes) en insérant un paragraphe sur le comportement exemplaire des moniteurs et monitrices quant à la discrimination, aux attitudes sexistes ou homophobes.
- Encourager les commissions nationales et régionales à intégrer des femmes dans leurs bureaux.
- Continuer l'évolution en cours des certains cursus de formation, vers une pratique des activités subaquatiques, où les femmes peuvent mieux s'y retrouver.
- **Reprendre certaines actions de communication** comme décrites précédemment notamment la communication ciblée sur certaines encadrantes au niveau national mais aussi régional et départemental :
  - \* Communiquer régulièrement sur l'encadrement au féminin, notamment dans les différentes commissions,
  - \* Diffuser régulièrement des portraits de femmes monitrices dans les différentes revues, sur le site fédéral, mais aussi sur les sites internet des Comités départementaux ou régionaux.
  - \* Diffusions de "newsletters" plus particulières destinées aux femmes.
- Rappeler l'**importance de la reconnaissance de l'investissement de certains licenciés en demandant des médailles fédérales** : mettre en valeur autant les hommes que les femmes en remettant les médailles lors des Assemblées Générales.

Indicateur : pourcentage de monitrices et autres encadrantes formées par an

Objectif de la F.F.E.S.S.M. : 25% d'encadrantes formées en 2017

## 5. LE SPORT DE HAUT NIVEAU

### 5.1. Etat des lieux

Seule la commission avec palmes est concernée.

- 31 nageuses sur 57 sont athlètes de haut niveau, soit **54%**.
- *Ce pourcentage élevé de représentativité féminine est significatif de l'activité proche de la natation.*

Cependant, d'autres commissions dites sportives existent au sein de la F.F.E.S.S.M., qui organisent des compétitions, voire des championnats. Cela concerne les activités suivantes :

- l'apnée,
- le hockey subaquatique,
- la nage en eau vive,
- le hockey subaquatique,
- le tir sur cible subaquatique,
- l'orientation.

## 5.2. Propositions

Les propositions seront les suivantes :

- Continuer l'action fédérale pour la commission de nage avec palmes.
- Promouvoir les différentes activités dans les autres commissions sportives, afin d'augmenter le nombre de compétitrices.
- Modifier l'organisation de certains championnats ou sélections afin de d'accueillir plus de compétitrices ou d'équipes féminines.

Indicateur : nombre d'athlètes féminines de haut niveau

Objectif de la F.F.E.S.S.M. : maintenir un pourcentage supérieur à 50%

## 6. LES FONCTIONS D'ARBITRAGE ET DE JUGEMENT TECHNIQUE

### 6.1. Etat des lieux

Six commissions sont concernées :

COMMISSIONS	HOMMES	FEMMES
Nage avec palmes	24 (44,45 %)	30 (55,55 %)
Nage en eau vive	6 (46,1 %)	7 (53,8 %)
Orientation	15 (57,7 %)	11 (42,3 %)
Tir sur cible	69 (64,5 %)	38 (35,5 %)
Apnée	16 (69,6 %)	7 (30,4 %)
Hockey	445 (84,8 %)	80 (15,2 %)
Escortes	122 (63,9%)	69 (36,1 %)

*A part pour le hockey subaquatique (15,2 %), la représentativité féminine est correcte (30,4 % en apnée), voire élevée dans les deux commissions de nage.*

## **6.2. Propositions**

Il est proposé de continuer les actions en cours.

## **7. ANNEXES**

- Rapport initial sur la féminisation de la FFESSM – Juin 2013.
- Article dans la revue fédérale SUBAQUA Septembre / octobre – n° 250 pages 54 à 56 intitulé : « Corse – La plongée au féminin ».
- Rapport sur « Faites de la Plongée », rencontre organisée les 14 et 15 septembre 2013 à la Gravière du Fort (vers Strasbourg) par le CODEP 67 et le Comité Interrégional EST. Présentation dans la rubrique « actus » en page d'accueil du site [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)
- Compte rendu sur « Div'ine journée 2013 : les femmes et la plongée à l'honneur dans le Vaucluse » dans la revue fédérale SUBAQUA Janvier / février 2014 – n° 252. Présentation dans la rubrique « actus » en page d'accueil du site [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)
- Création du collège féminin du Codep 59 : article dans la revue fédérale SUBAQUA Janvier / février 2014 – n° 252.
- Dans les grands dossiers de la Fédération, mise en ligne en novembre 2013 sur le site web [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) dans les trois espaces (Découverte, Licencié, Dirigeant) un dossier spécial FFESSM : Plan de Féminisation de la FFESSM avec un slogan « La plongé avec un e ».

\* \* \* \*